







A Madame la Ministre de la Santé, Au Conseil National de l'Ordre des Médecins, Aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Communiqué des malades de la borréliose de Lyme et professionnels de santé associés :

Soutien aux médecins qui soignent des centaines de patients atteints de maladies vectorielles à tiques chroniques et qui sont, pour ce motif, l'objet de poursuites disciplinaires à l'initiative des caisses d'assurance maladie.

« Nous soussignés,

Malades atteints d'une maladie vectorielle à tiques, adhérents ou non à une association de défense de malades de Lyme, médecins généralistes, infectiologues, vétérinaires, épidémiologistes, immunologistes, biologistes, chercheurs, professionnels de santé, simple citoyen(ne)....

Témoins de l'extension de cette affection, connaissant la situation de détresse médicale, psychologique et sociale de tous ceux qui ne sont pas diagnostiqués ou qui, infectés, ne sont pas pris en charge par leur médecin traitant, lequel méconnaît souvent la chronicité possible de ces affections graves et invalidantes,

Conscients du blocage que constitue la Conférence de Consensus de 2006, protocole de diagnostics et de soins aujourd'hui désuet au vu des connaissances scientifiques disponibles sur le sujet en France et à l'étranger,

Apportons notre soutien sans réserve à ces médecins qui, en vertu de leur éthique professionnelle, ont actualisé leurs connaissances, aident et soignent les malades chroniques, plongés dans le plus grand désarroi, en s'appuyant sur les nouvelles préconisations de l'ILADS (antibiotiques au long cours, traitements alternatifs complémentaires et individualisés...)

Indignés du harcèlement et des poursuites dont certains font l'objet de la part de leurs instances ordinales ou des Caisses Primaires d'Assurance Maladie, nous vous demandons de faire cesser cette injustice.

> Ainsi du Dr Raphaël Cario, Ainsi du Dr François Lallemand, Ainsi du Dr Marc Arer, Ainsi du Dr Philippe Bottero,»

Ce 21 juin 2015 à Strasbourg

Association Lyme Sans Frontières 1A place des Orphelins 67000 STRASBOURG France SIRET 794 384 156 00020 CNIL 1691459

Téléphone : 06.84.98.90.95

Site internet : <u>www.associationLymesansfrontières.com</u> Email : <u>associationlymesansfrontières@gmail.com</u>









Communiqué des malades de la borréliose de Lyme et professionnels de santé associés :

Soutien aux médecins qui soignent des centaines de patients atteints de maladies vectorielles à tiques chroniques et qui sont, pour ce motif, l'objet de poursuites disciplinaires à l'initiative des caisses d'assurance maladie.

NOM	PRENOM	QUALITE	ADRESSE MAIL et SIGNATURE